

Compte rendu

Conseil Municipal de La Bâtie-Neuve

27 avril 2026 – 19h00

L'an **deux mille vingt-six**, le **vingt-sept du mois d'avril à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LA BÂTIE-NEUVE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Joël BONNAFFOUX, Maire**.

Etaient présents : M. Joël BONNAFFOUX, Mme Liliane ACHARD, Mme Jacqueline BAILLE, M. Benjamin BOISSET, M. Jean-Philippe BREARD, M. François FABBIAN, M. Bruno GUIRAMAND, M. Pascal LESBROS, Mme Jessica MARTIN, M. Anthony MIGNON, Mme Emeline MULOT, Mme Marion NICOLAS, Mme Nicole PRINTEMPS, M. Hugo RUEL, M. Joël SARRAZIN, Mme Mylène SEIMANDO, Mme Magali VANDENABEELE, Mme Sandrine XAILLY

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : M. Guillaume FOREST à M. Pascal LESBROS, Mme Marylène PEREZ à Mme Mylène SEIMANDO, Mme Béatrice PEARON à Mme Emeline MULLOT, Mme Christine SPOZIO à M. Joël BONNAFFOUX.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter

1 CR
27/04/2026

Mme Magali VANDENABEELE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose l'examen du Compte rendu de la séance du 30 mars 2026. Ce dernier n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Rapport des adjoints :

Nicole PRINTEMPS :

Pendant les vacances de printemps, l'ALSH a accueilli 31 enfants par jour en moyenne.

La première semaine une sortie jeux gonflables et Laser Game à Gap, une chasse aux œufs, une journée au domaine de Charance, et des ateliers de fabrication de cerfs-volants ont été proposés.

La seconde semaine une kermesse, une journée bowling et déjeuner au parc de la Pépinière jardinage et mini trail. Une journée poney et pique-nique à la Bâtie-Vieille.

Le taux de fréquentation est de 78% la première semaine contre 64% la seconde.

Pour le 1^{er} trimestre, les mercredis ont vu un taux de fréquentation de 72.45% ce qui peut sembler peu mais reste cependant cohérent et permet de satisfaire toutes les demandes.

Pour les vacances d'été, les inscriptions auront lieu le vendredi 29 mai de 18h à 20h et le samedi 30 mai de 8h à 12h en mairie

A la Cantine, une partie du mobilier a été changé par l'acquisition de 16 tables, plus pratiques et légères permettant de gagner de l'espace.

Mylène SEIMANDO :

Crèche : L'AG de la crèche a eu lieu le 8 avril. Le budget global est de 403 000 € (331 000€ de charges de personnel et 44 000€ d'achats de couches et repas) . Les recettes proviennent de la vente des prestations pour 328 000€ et des aides de la commune et autres organismes, cela amène à une résultat positif de 11 114€ pour 2025

Conseil d'école du 9 avril : Mme Seimando donne la parole à Mme Martin présente au conseil. Cette dernière décrit un climat toujours pesant entre la commune et l'école. Elle note que la tirelire des écoliers a apporté une aide de 22 000€ cette année et informe de la démission de Mme Nicolas de la présidence de l'association. La commune apporte une aide supérieure à 100€ par enfants comptant pédagogie, transports, papier...

Les parents d'élèves ont fait part du fait que les repas de cantine ne sont pas bons, Mme Martin a rappelé qu'ils sont invités à venir déjeuner et que pour l'heure la précédente invitation a été déclinée. Une nouvelle date est prévue et sera communiquée.

2 CR
27/04/2026

Animations : fête patronale du 8 au 11 mai, besoin de bénévoles. La gendarmerie et les pompiers étaient présents lors de la réunion de préparation. Les forains seront placés de la Gare, leur caravane au n°750. Le temps fort est la journée du samedi ainsi que le dimanche midi avec l'apéritif offert par la mairie et la présence des automobiles de l'amicale des vieux rétroviseurs.

Joël BONNAFFOUX intervient en faisant un rapide bilan très positif du Helix Festival du 25 avril et du concert de piano de la veille.

Anthony MIGNON :

Gros travail sur la communication. Une réunion est prévue prochainement et un audit a été lancé.

La guide des animations est bouclé , il sera prochainement distribué.

La société WebSenso, concepteur du site internet a été contactée pour créer un intranet et aussi moderniser le site. Un devis est attendu sur ce dernier point.

Beaucoup de mise à jour sur Intramuros et renseignement des informations communales.

Travail sur la newsletter de la médiathèque.

Et prochainement réunion pour préparation du guide de l'été pour le dauphiné libéré

Monsieur Mignon étudie également afin que le site de la CCSPVA et celui de la commune puissent mieux s'intégrer et ainsi favoriser l'information de chacun (Demande relayée par un membre de l'assistance).

Joel Sarrazin :

Travaux :

Pose d'enrobé ocre dans la cour d'école pour finaliser les travaux, ainsi que de bac à fleurs pour plantations dans le cadre du projet « Notre Ecole Faisons la Ensemble ».

Fin de rénovation du four de Montreviol par la réfection intérieure de la dalle et la pose d'une passerelle sur le ruisseau afin d'en faciliter l'accès.

Pose d'une pergola thermodynamique sur la terrasse du CCAS,

Plantation d'arbre dans le jardin du CCAS, rue de l'Eglise devant le Bar du Commerce.

La communauté de commune procède aussi aux changements de certains regards d'eau potable.

Pour les espaces verts les agents sont peu nombreux mais efficaces, des embauches sont en cours. L'association Brigades Nature intervient aussi dans le cadre du marché signé en début d'année.

L'éclairage public est passé en heure d'été de 23h à 5h30

Jean Philippe BREARD :

Le trail des contreforts de Piolit a réuni 400 participants dont 90 jeunes.

Le prochain aura lieu le 11 avril 2027.

Le 2 mai grande compétition de Badminton au gymnase du collège Simone Veil

32. Désignation du correspondant incendie et secours pour le SDIS 05

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-4 dans l'exercice de ses pouvoirs de police, le maire met en œuvre les moyens relevant des services d'incendie et de secours. Le Maire est Directeur des Opérations de secours en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

L'article 12 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 vise à consolider le modèle de sécurité Civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels prévoit :

Dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure, est désigné un correspondant incendie et secours. Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Mairie

32, Place de la Mairie
05230 LA BÂTIE-NEUVE
Tél : 04 92 50 32 23
www.labatieneuve.fr

La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 fixe les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie :

le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

-participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;

-concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;

-concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

-concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Par suite à cet exposé, Monsieur le Maire propose la nomination de M. Sébastien TRIGO

Adopté à l'unanimité

33. Examen et mise en place du règlement intérieur du Conseil Municipal

Les articles L2121-2 et suivant et le décret 2312-3 du code des collectivités territoriales a pour objet de fixer les règles de fonctionnement des conseil municipaux et plus largement le principe de libre administration des collectivités territoriales

4 CR
27/04/2026

Monsieur Le maire donne lecture du règlement qui stipule les différents aspects dont :

- Convocation, ordre du jour et publicite des séances
- Déroulement des séances et police de l'assemblée
- Publicité, entree en vigueur, publication des actes
- Droit à l'information et utilisation des réseaux sociaux et de l'IA
- Formation des élus et indemnités

Monsieur le Maire précise que le changement le plus important est l'article 3 qui stipule que les convocation et documents pourront désormais être envoyés via l'intranet di site de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le règlement du Conseil Municipal tel que proposé par Monsieur le Maire et annexé à la Présente.
- **Approuve** le principe que les convocations et documents pourront être transmis par voie dématérialisée sur l'espace numérique sécurisé de la commune
- **Précise** qu'un exemplaire papier sera à disposition de chaque conseiller pour chaque séance.

Adopté à l'unanimité

34. Convention avec la Maison des Adolescents

La Maison des Adolescents a pour vocation d'accueillir les adolescents et jeunes adultes de 11 à 25 ans, leur famille et les professionnels impliqués dans la prise en charge et le suivi de cette population.

L'ouverture d'une Antenne dans la Vallée de l'Avance permet de structurer le territoire Haut-Alpin et d'orienter le public vers des actions de prévention et d'accès aux soins en s'appuyant sur un réseau de partenaires locaux.

La commune de La Bâtie-Neuve propose de mettre à disposition, à titre gracieux, le local du CCAS, Grand Rue, et apposera une affiche indiquant les horaires d'ouverture.

Adopté à l'unanimité

35. Convention utilisation du Gymnase 2026-2029 avec le département des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire rappelle que le Département est propriétaire des locaux du Gymnase. Il indique que le collège et l'UNSS sont prioritaires dans l'utilisation des locaux et que les associations communales peuvent disposer des locaux lorsque ceux-ci sont disponibles.

Dans le cadre de cette mise à disposition, la commune prend à sa charge :

- a) l'ensemble des dépenses de consommation au prorata des utilisations définies annuellement par une convention financière prévue à l'article 5 de la présente convention ;
- b) la souscription des contrats nécessaires au bon fonctionnement immédiat et dans le temps des locaux et des installations. Ceux-ci concernent les contrats obligatoires de vérifications des équipements sportifs ; leur coût sera proratisé entre la commune et le collège en fonction des temps d'utilisation ;
- c) l'ensemble des dépenses de fonctionnement qui découlent des prescriptions suite aux visites périodiques des installations, leur coût sera proratisé entre la Commune et le collège en fonction des temps d'utilisation ;
- d) les dépenses inhérentes aux nettoyages des locaux notamment la remise en état des locaux après utilisation en soirée ou pendant les week-ends qui seront impérativement effectués avec les matériels mis à disposition par le collège, et produits compatibles avec les différentes natures de revêtements de sol leur coût sera proratisé entre la commune et le collège en fonction des temps d'utilisation ;
- e) le contrôle et l'entretien courant de l'ensemble des installations intérieures (remplacement des luminaires, graissage, gestion de maintenances diverses...) ; ces prestations seront complétées par le D.I.U.O. (Document d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage) qui sera remis à la Commune lors de la remise de l'ouvrage, leur coût sera proratisé entre la commune et le collège en fonction des temps d'utilisation ;
- f) les réparations et le renouvellement éventuel du mobilier propre au fonctionnement associatif, la participation au renouvellement du matériel commun se faisant au prorata des utilisations respectives.

5 CR
27/04/2026

Adopté à l'unanimité

36. Désignation des représentants du Conseil Municipal dans les commissions de la CCSPVA

Lors du Conseil Communautaire du 9 avril, des commissions thématiques ont été proposées, les conseillers municipaux peuvent y prendre part :

- APN et Mobilité
- Aménagement et développement économique

- Aménagement et promotion touristique
- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Commission intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- Conseil d'Exploitation gestion régie Assainissement
- Conseil Exploitation Gestion régie de l'eau potable
- Conseil d'exploitation et régie de gestion et valorisation des déchets
- SCOT (élection a scrutin public ou secret)

Monsieur le Maire propose de désigner les membres suivants :

LISTE DES REPRESENTANTS CCSPVA 2026-2032

	TITULAIRES	SUPPLEANT
Commission activités de pleine nature et mobilité	Emeline MULOT	Benjamin BOISSET
Commission aménagement et développement économique	Pascal LESBROS	Bruno GUIRAMAND / Marion NICOLAS
Commission aménagement et promotion touristique	Jessica MARTIN	Marion NICOLAS
Commission locale d'évaluation charges transférées (CLECT)	Béatrice PEARON	Marylène PEREZ
Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)	Marylène PEREZ	Béatrice PEARON
Conseil exploitation gestion régie assainissement	Sandrine XAILLY	Benjamin BOISSET
Conseil exploitation gestion régie eau potable	François FABBIAN	Hugo RUEL
Conseil exploitation gestion régie prévention, gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés	Sébastien TRIGO	Sandrine XAILLY

Par suite il est proposé d'élire le membre titulaire et le membre suppléant représentant la commune au SCOT

Mme Jacqueline BAILLE propose sa candidature comme membre titulaire, aucune autre candidature n'est proposée

Mme Jacqueline BAILLE est élue à scrutin public à main levée

Mme Jessica MARTIN propose sa candidature comme membre suppléant, aucune autre candidature n'est proposée

Mme Jessica MARTIN est élue à scrutin public à main levée

Adopté à l'unanimité

37. Désignation des délégués au SICTIAM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, la délibération n° 2020/13 concernant l'adhésion de la commune au S.I.C.T.I.A.M. (Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées Alpes Méridionales)

Considérant la nécessité suite à l'élection du Maire et des Adjointes intervenue le 23 mai 2020 d'élire les délégués de la commune au sein des organismes extérieurs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représenté de procéder à l'élection des membres délégués au S.I.C.T.I.A.M. et désigne :

Titulaire : Christine SPOZIO

Suppléant : Anthony MIGNON

Adopté à l'unanimité

Fonction Publique territoriale

38. Ouverture d'un poste de Rédacteur au sein du service administratif suite à une promotion interne

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis du Comité Technique.

Compte tenu des missions et tenant compte que l'agent communal qui interviendra dans ces missions répond aux conditions pour une promotion interne un poste de Rédacteur

Le Maire propose donc à l'assemblée, la création d'un poste de Rédacteur à temps complet à raison de 35 h 00 hebdomadaires au sein des services administratifs à compter du 01/05/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de création de poste à compter du 01/05/2026 .

Adopté à l'unanimité

Finances

39. examen du Compte financier Unique (CFU) budget Général

Le Maire quitte l'assemblée pour les trois prochaines délibérations laissant la présidence de la Séance à Mme SEIMANDO, 1^{ère} adjointe

Madame Seimando indique que le CFU doit :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;

- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 068 143,58	3 034 822,19	5 102 965,77
	Recettes réalisées	1 448 049,40	3 222 786,98	4 670 836,38
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 644 820,79	3 280 525,16	4 925 345,95
	Dépenses réalisées	1 401 890,69	2 834 612,07	4 236 502,76
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	46 158,71	388 174,91	434 333,62 ^{8 CR} 27/04/2026
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-423 322,79	245 702,97	-177 619,82
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-377 164,08	633 877,88	256 713,80
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1-Résultat cumulé	Excédent/déficit	-377 164,08	633 877,88	256 713,80
2-Intégration de résultat	Excédent/déficit	0,00 €	-30 000,00	- 30 000,00
3-Résultat de clôture	Excédent/déficit	-377 164,08	603 877,68	226 713,60

Adopté à l'unanimité

40.examen du CFU du Budget du bâtiment du Cocci Market

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé

Recettes	Prévision budgétaire totale	94 631,00	20 825,54	115 456,54
	Recettes réalisées	14 315,51	20 850,00	35 165,51
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	80 315,49	101 045,00	181 360,49
	Dépenses réalisées	10 850,65	213,56	11 064,21
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	3 464,86	20 636,44	24 101,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-14 315,51	80 219,46	65 903,95
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-10 850,65	100 855,90	90 005,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1-Résultat cumulé	Excédent/déficit	-10 850,65	100 855,90	90 005,25
2-Intégration de résultat	Excédent/déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3-Résultat de clôture	Excédent/déficit	-10 850,65	100 855,90	90 005,25 CR

27/04/2026

Adopté à l'unanimité**41.Examen du CFU du Lotissement les mélèzes**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	368 734,55	480 834,00	849 568,55
	Recettes réalisées	68 734,55	80 094,08	148 828,63
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale			
	Dépenses réalisées	300 000,00	1 023 184,81	1 323 184,81
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	30 307,14	11 359,53	41 666,67
Résultats antérieurs	Résultats	-68 734,55	542 350,81	473 616,26

reportés	antérieurs reportés (+/-)			
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-38 427,41	553 710,34	515 282,93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1-Résultat cumulé	Excédent/déficit	-38 427,41	553 710,34	515 282,93
2-Intégration de résultat	Excédent/déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3-Résultat de clôture	Excédent/déficit	-38 427,41	553 710,34	515 282,93

Adopté à l'unanimité

42. Examen d'un budget supplémentaire pour le budget général 2026

Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter un budget supplémentaire car l'excédent antérieur reporté doit être modifié après une erreur d'information du trésor public en février dernier (-30 000.00€). Il convient ensuite d'intégrer et d'ajuster dans le budget supplémentaire les taxes locales définitive qui seront versées à la collectivité Fiscalité locale (58 424.00€) et les Dotations et participation (37 620,00€) cela amène donc a une recette globale de fonctionnement de **66 044.00€**

Cette recette génère un excédent de dépense de fonctionnement (023) transféré en recette de section d'investissement pour 66044.00€ (021)

Cela permet de provisionner des dépenses en immobilisation corporelles, dépenses d'investissement pour 76 044.00€ puisque qu'un ajustement des amortissements à la baisse de 10 000€ est réalisable.

10 CR
27/04/2026

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	montant	Compte	Montant
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		731 FISCALITE LOCALE	
023 Virement à la section d'Investissement	66 044,00 €	7311 Impôts locaux directs	-34 592,00 €
		73132 taxe sur les pylones électriques	93 016,00 €
		74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
		74111 Dotation forfaitaire des communes	1 692,00 €
		7471121 dotation de solidarité rurale des communes DSR	32 682,00 €
		741127 Dotation Nationale de péréquation DNP	-945,00 €
		742 Dotation des Elus locaux	3 728,00 €
		74833 Etat - compensation au titre de l'exonération taxe foncière	463,00 €
		002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
		002 excédent antérieur reporté	-30 000,00 €
total	66 044,00 €	total	66 044,00 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	montant	Compte	Montant
21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
2182 OP Matériel des Transport	61 294,00 €	021 virement de la section d'exploitation	66 044,00 €
2184 OP Matériel de Bureau et Mobilier	7 346,80 €		
2188 OP matériel technique divers	7 403,20 €		
23 OMMOBILISATION CORPORELLES EN COURS			
231(8) amortissement travaux divers	-10 000,00 €		
total	66 044,00 €	total	66 044,00 €

Adopté à l'unanimité

43. Examen d'une décision modificative du budget du bâtiment du cocci market

En dépenses de fonctionnement :

- La Commune avait contracté un emprunt à taux variable (BTAN 5 ans) pour ce budget spécifique. Nous avons reçu récemment le taux qui s'applique dès 2026 et cela doit être pris en compte à l'article 66111 des intérêts d'emprunts / **+ 1 761,30 €**
- Pour équilibrer la présente décision modificative, la Commune peut réduire les crédits qui avaient été alloués à l'article 615228 (charges de bâtiments) / **- 1 761,30 €**

Tableau détaillé des modifications votées page suivante :

Dépenses de fonctionnement		
66	CHARGES FINANCIERES	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 761,30
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
615228	Autres bâtiments	-1 761,30
TOTAL		0,00

Adopté à l'unanimité

11 CR
27/04/2026

44. Aide financière pour les classes 2026-2027

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le budget municipal prévoit une enveloppe financière destinée à assurer le bon fonctionnement des classes de l'écoles de la Tour.

Monsieur le Maire précise que l'évolution récente des programmes scolaires implique un renouvellement des manuels afin de garantir aux élèves des supports adaptés et conformes aux exigences nationales.

Dans ce cadre, pour la rentrée 2026-2027, Monsieur le Maire propose d'allouer :

- 30€ TTC par élèves de maternelles pour les fournitures scolaires
- 27€ TTC par élèves de primaire pour les fournitures scolaires
- 1/2 ramette de papier par élève pour les maternelles
- 1 ramette de papier par élève pour les primaires
- Le transport pour les activités obligatoires telle que la piscine.
- 1000€ ttc, par classe, pour les manuels et les transport (sorties, projets pédagogiques)

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la reconduction de ces modalités de financement, dans le respect strict de cette enveloppe globale, afin de concilier qualité de l'enseignement et rigueur budgétaire.

M. Boisset indique qu'il s'abstiendra de voter ces aides aux classes dans la mesure où la commune investit beaucoup pour l'école et qu'il convient de comparer avec les autres communes pour constater que l'effort et conséquent et mérite d'être reconnu de tous

La délibération est finalement adoptée avec trois abstention (M. BOISSET, M. BREARD, M. MIGNON)

45. Examens des taux d'impôts locaux 2026 (Taxe d'habitation, Taxe Foncière bâti, Taxe Foncière non bâti).

Monsieur Le Maire propose aux conseillers municipaux de ne pas modifier les trois taux d'impôts locaux pour l'année 2026 (Coefficient de variation proportionnelle appliqué : 1,000000).

Taxe d'habitation : **17,17 %** / Produit prévisionnel : 45 981 €.
Taxe foncière bâti : **52,46 %** / Produit prévisionnel : 1 377 600 €.
Taxe foncière (non bâti) : **150,59 %** / Produit prévisionnel : 40 057 €.

A ces produits s'ajoutent :

- les allocations compensatrices (28 463 €).
- les autres ressources fiscales indépendantes : IFER /Pylônes (93 016 €).
- l'effet du coefficient correcteur (- 68 230 €).

Adopté à l'unanimité

46. Aides financières aux associations de la commune

Monsieur le Maire précise que les élus membres d'une association, ou dont un parent est membre d'un bureau d'associations concernées ne prennent pas part aux discussions ni au vote

Trois élus quittent l'assemblée

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES et CULTURELLES 2026			
Associations	Proposition 2026	Achat Materiel	observations
Volley loisir Bastidon	600		
Tennis club la Bâtie Neuve	1000		
Bâtie Basket Club	2300		
Joyeuse Boule Bastidonne	600		
Tennis de table Bastidon	650		pas de dossier
Basti-Gym	600		
Club Acrobatique de la Bâtie	2250		pas de dossier
CAMPUS	1500		l'association sollicite 50% de moins que l'année précédente
Avance Football Club	2200		
Badminton Club de la Bâtie Neuve	1050		pas de dossier
Petanqueurs du Sapet	1500		
Bars			
Musculation			
Aikido			
Yoga			
Afrique en Avance	1500		
Les Amis du Patrimoine	1700		
Escales créatives	1500		
Centre de Musique Moderne	4500		
Espace Culturel de Chaillol	3000		
Croix Rouge	500		
ADMR	500		
Restos du Cœur	1000		
FNACA	300		
Total:	28750	0	
	28750		

Sébastien TRIGO signale : lors de manifestation au 750, le parking des pompiers est envahi de voiture. Il sera nécessaire de faire quelque chose.

Mme Ribail indique que le CCAS a fêté mes 99 ans de Mme JAUSSAUD et Mme CEAS malheureusement souffrante.

Véronique Mouveaux demande :

- 1/ quand seront fini les travaux aux casses Viverts ? travaux quasi terminés.
- 2/ SAPB licenciement économique de 30 salariés. M. le Maire indique qu'il y a beaucoup d'intérimaires. Une partie du terrain sera mis en vente .

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 5 juin.

**Monsieur le Maire,
Joel BONNAFFOUX**

**Madame la Secrétaire de Séance
Magali VANDENABEELE**



14 CR
27/04/2026